



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dopage

Question écrite n° 6166

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les récentes affaires de dopage aux anabolisants ternissant l'image du sport français. Il souhaite connaître les mesures qu'elle entend prendre afin que la lutte anti-dopage soit renforcée et la santé des sportifs français protégée.

Texte de la réponse

Mme la ministre a été très sensible aux récentes affaires de dopage aux anabolisants dans le sport français. Afin de lutter efficacement contre ce fléau, et aussi dans le souci de protéger la santé des sportifs, madame la ministre a décidé d'augmenter considérablement la part budgétaire consacrée à la lutte contre le dopage. Un groupe de travail interministériel a été créé à l'initiative de madame la ministre pour une action concertée dans le cadre des poursuites judiciaires à l'encontre des revendeurs de drogue, et dans celui plus général de la lutte contre le dopage et ce avec deux objectifs principaux : d'une part, créer à l'échelon national une cellule antidopage interministérielle à l'identique de celle qui existe déjà dans certaines régions, d'autre part, définir les directives communes, en fonction des prérogatives de chaque ministère et les répercuter à l'échelon régional. Ainsi, une collaboration plus étroite entre le ministère de la jeunesse et des sports et les ministères de l'économie et des finances (direction générale des douanes), de l'intérieur (l'ensemble des forces de police dont l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants) et de la défense (gendarmerie), s'est mise en place de façon à lutter conjointement contre les trafiquants et la libre circulation des produits interdits. Afin de pouvoir remonter les filières, madame la ministre veut s'attaquer au trafic des produits dopants simultanément à l'échelle nationale et internationale. Par ailleurs, madame la ministre a décidé d'accentuer les campagnes de prévention et d'éducation pour la santé. A ce sujet, une des dernières mesures d'information souligne les dangers encourus du fait de l'utilisation de substances dopantes. Récemment, cinq nouvelles « fiches d'alerte » (hormone de croissance, anabolisants...) ont été élaborées, de façon à ce que le plus grand nombre de personnes, licenciées et non licenciées, soient sensibilisées à ce fléau. Une des autres mesures de prévention, tout à fait innovante dans ce domaine, est la mise en service pour 1998 d'unités mobiles afin d'organiser un suivi biologique des sportifs français et de contribuer à une meilleure protection de leur santé.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6166

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3915

Réponse publiée le : 12 janvier 1998, page 207